



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 24 mars 2012

Vote des comptes administratifs 2011 de la commune et du budget annexe du débit de boissons

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice Hingrez, les comptes administratifs 2011 en ces chiffres :

Compte administratif de la commune :

Excédent de la section de fonctionnement de 86 996,36€

Déficit de la section d'investissement de 2 664,84€

Déficit des restes à réaliser de 6 759€

Compte administratif du budget annexe du débit de boissons

Excédent de la section de fonctionnement de 3 348,32€

Excédent de la section d'investissement de 1 196,72€

Vote des comptes de gestion 2010 de la commune et du budget annexe du débit de boissons

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Madame Andrée Bucharles, le Maire, les comptes de gestion 2010 dressé par Monsieur Yves Girard sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Affectations des résultats

Avant de voter les budgets, il est nécessaire d'affecter les résultats de l'année antérieure, le Conseil Municipal décide pour le budget du débit de boissons d'affecter le résultat 2011 (3 348,32€) à l'article 002 du BP 2012 et pour le budget de la commune d'affecter le résultat 2011 à l'article 001 pour - 2 664,84€ , à l'article 002 pour 77 572,52€ et à l'article 1068 pour 9 423,84€ du BP 2012 .

Vote des budgets 2012 de la commune et du budget annexe du débit de boissons

Le Conseil Municipal **vote** à l'unanimité des membres présents, sous la présidence de Madame Andrée Bucharles, le Maire, les budgets primitifs 2012 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Budget primitif de la commune :

Section de fonctionnement 213 450€

Section d'investissement 60 504€

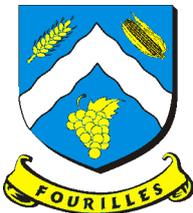
Budget primitif du débit de boissons

Section de fonctionnement 7 348€

Section d'investissement 1 196€

Vote du taux des taxes communales

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les taux des taxes communales 2012. Elles resteront donc à 8,49% pour la taxe d'habitation, 8,83% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 35 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties



Commune de Fourilles
(03140)

Travaux à la salle polyvalente

Madame le Maire et ses adjoints ont eu une réunion avec les présidents des associations pour l'aménagement de la salle polyvalente.

Après s'être rendu sur place ensemble, le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de faire d'autres propositions à l'architecte :

- Créer 1 grand placard vestiaire coté sanitaires dans la grande salle, d'une hauteur inférieure à la fenêtre.
- Déplacer le radiateur dans la petite salle à la place de l'évier actuel.
- Créer une porte coulissante au ras de ce radiateur donnant accès à la cuisine
- Aménager des placards dans la pièce réservée à la plonge et un plan de travail.
- Créer des ouvertures modulables de chaque côté du bar, avec une tablette pour les personnes handicapées.
- Prévoir un rideau roulant pour séparer la grande salle de l'entrée.

Questions diverses

- La bibliothèque « tête de réseau » de Chantelle sera en fonction en novembre 2012.
- Le devis pour les 2 plaques nominatives des salles de la Maison Gabrielle s'élève à 179,40€
- Monsieur le trésorier a donné son accord pour le procès verbal de reprise de l'Association Foncière, la procédure peut continuer.
- L'employeur communal va repeindre la porte en bois du local communal situé dans la cour de l'école.